

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 16 (1924)
Heft: 2

Artikel: Les salaires des ouvriers victimes d'accidents
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383507>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les salaires des ouvriers victimes d'accidents

I. Manière d'indiquer le salaire

Depuis longtemps déjà, il a été constaté que le mouvement syndical, particulièrement dans les questions de salaire, que le manque de renseignements sur le montant des salaires dans les différentes professions créait une grande lacune. Les prix des diverses denrées alimentaires, après avoir été calculés et vérifiés consciencieusement par plusieurs bureaux officiels, sont publiés tous les mois. De cette façon, nous savons exactement ce qu'a coûté une livre de choucroute et un morceau de savon durant chaque mois, dans chaque ville. Mais nous sommes très peu renseignés sur le salaire et les moyens dont dispose l'ouvrier pour subvenir à son entretien, vu qu'aucune statistique précise et détaillée n'existe à cet effet. C'est tout au plus si nous connaissons les salaires de quelques professions dans les villes; de temps en temps, différentes fédérations font des enquêtes qui ne peuvent s'étendre qu'à une partie des ouvriers organisés et dont la valeur n'est le plus souvent que de courte durée. Des enquêtes fréquentes et régulières ne peuvent pas être organisées par les fédérations, parce qu'elles réclament plus de temps et de force qu'elles n'en disposent pour cela. En outre, les patrons refusent de reconnaître la plupart du temps de telles enquêtes, étant donné qu'elles n'englobent qu'une partie des ouvriers, qu'elles sont tendancieuses, etc. De leur côté, les ouvriers invoquent les mêmes motifs et doutent des enquêtes menées par les patrons.

Lors de la création de l'Office fédéral du travail, on avait mis son espoir en lui, en pensant qu'il apporterait la compréhension, le temps et les moyens nécessaires à l'établissement d'une statistique approfondie sur les salaires et dont les deux parties auraient pu reconnaître l'exactitude. Cependant, l'Office fédéral du travail considéra comme le plus important de placer au cinquième rang les chiffres indices pour denrées alimentaires et articles de première nécessité, chiffres calculés par quatre offices de statistique d'une manière qui ne put pas toujours être reconnue neutre par l'Union syndicale. Nous pouvons déclarer qu'en général tout ce qui fut tenté dans le but d'élaborer une statistique sur les salaires jusqu'à aujourd'hui se révéla comme bien insuffisant. Il est évident qu'une statistique dans ce domaine n'est pas chose facile; le calcul des chiffres indices pour les denrées alimentaires et articles de première nécessité est une chose beaucoup moins compliquée.

Puisqu'aucune perspective ne permet d'escompter prochainement l'élaboration d'une statistique approfondie sur les salaires, nous devons nous contenter d'une statistique partielle. Nous pouvons prendre comme telle la *statistique sur les salaires des ouvriers victimes d'accidents*. Les résultats de cette statistique ont paru dans le *fascicule 3 des communications de statistique sociale de l'Office fédéral du travail*, duquel nous extrayons les indications suivantes.

Pour la fixation de l'indemnité à laquelle prétend l'ouvrier victime d'un accident, celui-ci doit communiquer son salaire ou plutôt sa perte de salaire à la Caisse nationale d'assurance contre les accidents. Font aussi partie intégrante du salaire, les allocations de renchérissement et tout revenu provenant d'une occupation accessoire régulière. En 1920, 140,575 accidents au total furent annoncés et 108,620 en 1921. Les accidents non professionnels ne sont pas compris dans la statistique; en outre, le personnel dirigeant, intellectuel et commercial des entreprises, ainsi que les apprentis, n'entrent pas en considération. Ainsi, pour l'an-

née 1920, il n'y a que 60,551 indications de salaire, et pour l'année 1921, seulement 44,422, qui purent être utilisées dans la statistique, indications qui se répartissent dans les différentes professions.

Toutefois, ce n'est qu'avec une extrême prudence que des conclusions doivent être tirées des salaires de l'ensemble de ces professions. Le salaire moyen de l'ouvrier victime d'un accident ne correspond pas toujours exactement au salaire moyen des groupes professionnels en cause. Nous donnons ici brièvement les motifs de ces différences.

Tout d'abord, il est clair que dans les différentes branches d'une profession, les risques et la fréquence d'accidents varient énormément. Ensuite, il existe en face du même risque une différence suivant l'âge. Il est incontestable que les jeunes gens imprudents sont plus souvent victimes d'accidents que les ouvriers d'âge mûr. Mais, vu que dans la règle les jeunes gens ont un petit salaire, la moyenne du salaire des ouvriers victimes d'accidents semble un peu plus basse qu'elle ne l'est en réalité dans tout le groupe professionnel. Par contre, parmi les ouvriers d'âge mûr, nous rencontrons des gens habiles et des ouvriers travaillant aux pièces, dont le salaire est souvent le plus élevé, mais qui sont le plus exposés aux accidents; ceci fait également augmenter la moyenne. Il est difficile de dire quelle est la tendance la plus forte.

D'autres facteurs, plus importants que ceux que nous venons de signaler, sont aussi la source de nombreuses lacunes. Jusqu'au 31 décembre 1920, le montant maximum légal pour indemnité de salaire était fixé à fr. 14.—. Depuis, un grand nombre de patrons continuèrent à indiquer cette somme, même si l'ouvrier gagnait davantage, ceci dans le but de maintenir les primes plus basses. Depuis le 1er janvier 1921, le montant maximum fut élevé à fr. 21.—, et, à partir de cette date, les salaires furent aussi réellement augmentés en proportion (jusqu'à fr. 21.—). Ainsi, en comparant l'année 1921 à l'année précédente, il y a lieu de constater une augmentation qui, en réalité, n'existe pas.

Une autre lacune, ayant le même effet, existe en ce sens que, durant le chômage croissant, les ouvriers les moins qualifiés (et le plus mal rétribués) furent les premiers à être le plus fortement éliminés. En conséquence, la moyenne augmentait pour les autres catégories d'ouvriers sans qu'une augmentation réelle ne fût intervenue.

Et finalement, il doit être tenu compte que les enquêtes ne furent pas faites à une époque déterminée, mais juste au moment de l'accident. Si, par exemple, dans deux professions, le chiffre de l'augmentation ou de la baisse des salaires sont exactement les mêmes, mais que dans une profession l'accident survienne au commencement de l'année et dans l'autre à la fin, les salaires ainsi indiqués apparaîtront différemment, à cause des changements qui pourront s'être produits dans cet intervalle.

Les données ne s'étendent que jusqu'à la fin de l'année 1921; elles ont donc déjà été devancées par la baisse des salaires d'alors. Tout se passe si rapidement à l'époque anormale et si troublée dans laquelle nous vivons, que des indications ont vite fait de perdre de leur valeur. C'est ce qui explique les difficultés que présente l'élaboration d'une statistique, étant donné qu'elle ne peut s'établir à une plus grande allure que dans le cas susmentionné.

Malgré tous ces inconvénients, la statistique que nous publions ici offre de précieux points de repère; elle donne au moins *approximativement* un tableau des salaires réels payés durant les années 1918 à 1921. Plus les indications affluent dans une profession, d'autant plus sûres seront les conclusions que l'on en pourra tirer.

La plupart des indications étaient exprimées en salaires à l'heure ou à la journée; les salaires hebdomadaires, mensuels et annuels étaient transformés pour la statistique en salaires journaliers, en les divisant soit par 6, 24 et 300. Toutefois, il était impossible de réduire les salaires à l'heure en gains journaliers ou vice versa, vu que la durée journalière du travail différait encore beaucoup. C'est pourquoi les renseignements ci-dessous sont indiqués d'après les deux modes de payement.

II. Industrie métallurgique et des machines

C'est sur cette industrie que nous sommes le mieux renseignés, particulièrement sur les années

	1918	1919	1920	1921
	Nombre d'accidents			
d'après le gain à l'heure	9,713	9,674	14,115	8,781
d'après le gain journalier	8,358	8,301	5,050	2,375
total	18,071	17,975	19,165	11,156

Outre la grande régularité des années 1918 et 1919, ces chiffres font ressortir les formidables bonds des années 1920 et 1921. De telles différences ne se produisent généralement pas dans la statistique, aussi faut-il les attribuer uniquement aux temps très troublés de ces années. En 1919, la semaine de 48 heures fut introduite dans l'industrie métallurgique et entra légalement en vigueur dès le 1er janvier 1920. Il est évident qu'à partir de ce moment-là, la plus grande partie des ouvriers rétribués antérieurement à la journée ou à la semaine, furent payés désormais à l'heure, en raison du nombre restreint des heures de travail. Cela explique l'augmentation de plus de 4400 accidents pour les ouvriers payés à l'heure et la diminution de 3200 accidents pour ceux payés à la journée. L'augmentation des accidents dépassant le chiffre de 1200 doit être attribué au travail intensif déployé pendant cette année-là. Mais en 1921, époque où commença la crise qui marqua une diminution de l'intensité de travail, le nombre des accidents descendit presque de la moitié.

En prenant la moyenne du pays, nous obtenons les salaires suivants:

Tableau 1.	Gains moyens à l'heure en centimes			
	1918	1919	1920	1921
<i>Chefs d'atelier, patrons, contre-mâtres</i>	125,3	148,9	174,3	194,1
<i>Ouvriers qualifiés</i>	111,5	139,0	160,5	166,1
dont: Fondeurs	120,4	146,0	179,0	183,6
Forgerons	113,5	140,4	161,7	174,7
Tourneurs	115,4	143,4	163,7	169,4
Serruriers	109,2	137,0	157,7	163,5
Mécaniciens	148,4	134,2	154,5	157,3
Monteurs	116,0	139,0	161,9	167,4
<i>Ouvriers moins qualifiés</i>	105,3	132,2	157,2	162,8
dont: Perceurs, ébaucheurs, estampeurs, fraiseurs	103,4	132,2	153,2	163,2
Rémouleurs	105,7	135,1	151,0	154,4
<i>Ouvriers non qualifiés</i>	89,0	112,0	131,0	134,5
dont: Nettoyeurs de fonte	102,1	131,3	149,8	154,2
Emballeurs, magasiniers	86,6	116,0	136,0	140,9
Manœuvres, ouvriers auxiliaires	85,2	107,3	127,3	131,0
<i>Ouvrières</i>	55,5	71,7	85,7	86,8
<i>Jeunes gens (au-dessous de 18 ans)</i>	51,0	63,8	73,9	75,8
	Gains moyens à la journée en francs			
	1918	1919	1920	1921
<i>Chefs d'ateliers, patrons, contre-mâtres</i>	12,95	14,10	15,44	17,96
<i>Ouvriers qualifiés</i>	10,55	11,80	12,97	13,14

	Gains moyens à la journée en francs			
dont: Fondeurs	11.48	12.32	13.27	12.93
Forgerons	9.57	11.26	12.21	12.10
Tourneurs	10.92	11.85	12.84	13.39
Serruriers	10.—	11.69	12.81	12.97
Mécaniciens	11.05	11.80	12.90	12.86
Monteurs	10.78	12.38	14.14	16.02
<i>Ouvriers moins qualifiés</i>	10.—	11.58	12.76	12.75
dont: Perceurs, ébaucheurs, estampeurs, fraiseurs	9.59	11.17	12.59	12.53
Rémouleurs	9.92	11.16	11.89	12.98
<i>Ouvriers non qualifiés</i>	8.29	9.28	10.72	10.78
dont: Nettoyeurs de fonte	9.04	10.29	11.02	10.49
Emballeurs, magasiniers	8.67	10.03	11.46	12.49
Manœuvres, ouvriers auxiliaires	7.95	8.99	10.49	10.42
<i>Ouvrières</i>	5.38	5.83	6.83	6.98
<i>Jeunes gens (au-dessous de 18 ans)</i>	5.03	5.51	6.29	5.88

Nous nous bornerons à commenter ici brièvement les principaux points du tableau ci-dessus. Durant ces quatre années, les salaires des chefs d'atelier, des patrons et contremaîtres paraissent avoir augmenté le plus fortement, et, en 1921, lorsque les autres salaires commençaient déjà à baisser, ils augmentaient encore sensiblement; d'un côté, cela est vraisemblable, mais, de l'autre, ce phénomène est dû aux circonstances auxquelles nous avons déjà fait allusion, quand le taux le plus élevé de l'indemnité pour accidents fut porté de fr. 14.— à fr. 21.—, le 1er janvier 1921. Le gain journalier des fondeurs, forgerons et mécaniciens sont déjà compris, en 1921, après la baisse; il en est de même pour les nettoyeurs de fonte. Mais ce qui est le plus caractéristique, c'est qu'en 1921 les monteurs figurent seulement au quatrième rang d'après le gain à l'heure de 167,4 centimes, tandis que d'après le gain journalier de fr. 16.02, ils sont situés beaucoup plus en avant. Il faut attribuer ce fait aux nombreuses heures supplémentaires qui ont été faites dans cette profession. Mais l'action réciproque est que par ces heures supplémentaires le gain à l'heure est resté très bas, malgré le travail très qualifié.

Il est à regretter que le travail des ouvrières soit encore si mal rétribué; le salaire de celles-ci est bien au-dessous de celui du dernier des ouvriers et peu au-dessus de celui des jeunes gens âgés de moins de 18 ans. C'est également dommage, que cette statistique ne signale nulle part dans quelle profession les ouvrières sont occupées ou quel genre de travail elles accomplissent.

Ce qui est précieux, est l'aperçu sur les salaires dans les différentes villes. Les chiffres pour chaque profession séparément ne peuvent naturellement pas être relatés ici, mais seulement pour des groupes entiers, dans lesquels les ouvriers qualifiés et les ouvriers moins qualifiés sont tous compris sous la rubrique «ouvriers professionnels». Dans les groupes ci-dessous figurent les mêmes professions que dans le tableau I. A cause du manque de place, nous ne reproduisons ici que les gains journaliers, vu que ceux-ci ont plus d'importance que les gains à l'heure pour déterminer le coût de la vie.

Moyenne des salaires journaliers des groupes de professions dans les villes (en francs)

Tableau 2.	Patrons, chefs d'atelier, contremaîtres	Ouvriers professionnels	Ouvriers non qualifiés	Ouvrières	Jeunes gens
Lausanne					
1918	12.67	10.62	8.44	5.35	4.65
1919	13.57	11.73	9.21	5.40	5.55

	Patrons, chefs d'atelier, contremaîtres	Ouvriers pro- fessionnels	Ouvriers non qualifiés	Ouvrières	Jeunes gens
1920	15.23	12.43	10.14	6.46	6.78
1921	17.32	12.41	10.09	7.01	6.12
La Chaux-de-Fonds					
1918	13.71	10.95	8.19	5.58	5.53
1919	14.88	11.62	8.85	6.27	6.02
1920	15.57	12.85	10.51	6.84	6.13
1921	16.67	12.66	10.59	6.91	5.19
Berne					
1918	13.41	9.96	7.91	5.36	5.55
1919	13.85	11.62	9.51	6.75	5.81
1920	15.63	13.15	10.77	7.09	6.56
1921	19.57	13.02	11.77	7.65	—
Bâle					
1918	11.45	9.71	7.69	4.61	5.29
1919	14.60	12.28	10.59	5.91	6.09
1920	16.08	13.50	12.09	7.44	6.66
1921	16.99	13.61	11.19	7.14	6.00
Aarau					
1918	13.14	10.14	8.29	5.22	4.77
1919	13.66	11.13	8.68	5.24	5.18
1920	15.04	12.73	10.57	7.89	5.70
1921	17.03	12.39	10.64	—	5.16
Lucerne					
1918	11.44	9.63	8.38	5.41	4.76
1919	13.01	10.99	8.92	6.46	5.13
1920	15.12	12.76	11.90	6.27	6.03
1921	17.97	12.33	10.97	6.98	6.19
Zurich					
1918	13.54	11.42	8.22	6.26	5.05
1919	15.09	12.82	11.07	6.30	5.35
1920	16.18	14.22	12.11	8.54	5.63
1921	18.82	16.23	13.51	—	7.07
Winterthour					
1918	12.94	11.40	10.14	4.84	5.00
1919	13.86	11.83	9.92	6.30	4.68
1920	14.22	12.67	10.82	6.59	6.18
1921	19.03	12.90	12.81	—	5.70
St-Gall					
1918	13.68	10.60	7.84	4.42	4.45
1919	14.93	11.43	8.98	5.11	5.49
1920	15.35	12.59	10.54	7.31	6.38
1921	17.74	13.61	10.36	6.01	4.41

Nous n'avons pas relaté dans le tableau ci-dessus les indications qui, par suite d'un chiffre peu élevé, accusaient des différences considérables. Dans la règle, malgré le peu d'indications, les différences étaient relativement minimales. Dans les villes, les salaires des ouvriers professionnels présentent une grande uniformité sur toute la ligne qui, dans les années 1918 à 1920, n'a jamais différé de plus de fr. 1.74 à fr. 1.83. Ce n'est qu'en 1921 qu'une différence de fr. 3.90 survint entre Zurich et Lucerne. Pour les chefs d'atelier, les patrons et les contremaîtres, les conditions différaient naturellement davantage; il en est de même pour les ouvriers non qualifiés. A Bâle et à Lucerne, la forte réduction des salaires des ouvriers non qualifiés, en 1921, est caractéristique. A St-Gall, les salaires des ouvrières sont même déjà descendus de fr. 1.30. La crise dans l'industrie de la broderie a certainement aussi influencé les salaires des ouvrières de l'industrie métallurgique. Même les jeunes gens en ont subi le contre-coup.

Le grand nombre d'indications sur les salaires dans l'industrie métallurgique permet d'établir quelques comparaisons qu'il serait très risqué de faire dans d'autres industries. Le tableau ci-dessous est destiné à

montrer quelle augmentation en pour cent les salaires ont subi pendant chaque année:

Tab u 3.	Augmentation de salaire en % comparée à l'année précédente (par année)					
	1919		1920		1921	
	à l'heure par jour	à l'heure par jour	à l'heure par jour	à l'heure par jour	à l'heure par jour	à l'heure par jour
Chefs d'atelier, patrons, contremaîtres	18,8	8,9	17,1	9,5	11,4	16,3
Ouvriers qualifiés . . .	24,7	11,8	15,5	9,9	3,5	1,3
Ouvr. moins qualifiés	25,5	15,8	18,9	10,2	3,6	-0,1
Ouvriers non qualifiés	25,8	11,9	17,0	15,5	2,7	0,6
Ouvrières	29,2	8,4	19,5	17,2	1,3	2,2
Jeunes gens	25,1	9,5	15,8	14,2	2,6	-6,5

On remarque immédiatement que dans chaque groupe, l'augmentation en pour cent par heure est beaucoup plus forte que par jour; en 1919, elle dépasse même la moitié. En outre, chacun sait que durant cette même année, la semaine de 48 heures fut introduite par étapes dans l'industrie métallurgique et des machines, et au commencement de l'année 1920, la réduction légale de la durée du travail entra en vigueur. C'est ce qui fait qu'en 1919, par exemple, l'augmentation à l'heure était de 24,7 % chez les ouvriers qualifiés, mais seulement de 11,8 % par jour. L'augmentation la plus forte à l'heure est constatée chez les ouvrières, soit 29,2 %; mais ici, il est justement étrange de voir l'augmentation par jour être la plus minime. La durée du travail aurait donc subi la plus grande réduction parmi les ouvrières, tandis qu'auparavant elle était plus longue que dans les autres groupes.

La même tendance subsista encore dans tous les groupes pendant l'année 1920, peut-être est-elle un peu moins forte, principalement à cause de la réduction déjà entrée en vigueur l'année précédente. Les salaires par jour ont encore été augmentés sensiblement, surtout ceux des ouvrières qui comportent 17,2 %.

L'année 1921 marque le commencement de la crise. Il n'y a que les salaires des chefs d'atelier qui accusent encore une augmentation sensible. Cela provient des circonstances déjà citées maintes fois, qui ont élevé le maximum de fr. 14.— à fr. 21.—, d'une part, et des nombreuses autorisations de prolongation de la durée du travail, d'autre part. Mais chez les ouvrières aussi, la durée du travail paraît de nouveau avoir été sensiblement augmentée (art. 41), car l'augmentation par jour est un peu plus forte que celle à l'heure. Dans les quatre autres groupes, on remarque déjà les effets de la réduction du travail (ou du chômage partiel). Tous les groupes accusent encore, il est vrai, une faible augmentation du gain à l'heure; mais les gains par jour sont déjà en baisse dans deux groupes, baisse qui atteint déjà le 6,5 % chez les jeunes gens. Si un recul n'est pas constaté dans tous les groupes, il faut en imputer la cause aux autorisations de prolongation de la durée du travail, qui élèvent la moyenne des ouvriers encore occupés. Les chômeurs sont éliminés sans autre de la statistique. Les chiffres moyens ci-dessus ne s'appliquent donc qu'aux ouvriers qui furent encore occupés régulièrement pendant l'année entière. La grande crise économique des années 1918—1919 atteignit son point culminant en 1920; elle diminua ensuite d'intensité pour redevenir plus aigüe en 1921.

Depuis que plusieurs offices de statistique s'occupent des chiffres indices des denrées alimentaires et des articles de première nécessité, nous devrions aussi posséder une sorte de chiffre indice sur les salaires qui se révèle de plus en plus indispensable; en tout cas, la hausse depuis 1914 devrait au moins être fixée d'une manière irréfutable. La présente statistique ne peut nullement contribuer à atteindre ce résultat, car, nous savons que la Caisse nationale d'assurance contre les accidents n'a repris son activité que depuis lors, ce

qui fait qu'à part pour 1914, nous n'avons absolument aucun chiffre de comparaison.

Par contre, nous possédons des chiffres identiques sur les années 1888 à 1891 provenant d'une enquête faite par l'inspecteur des fabriques, M. le docteur Schuler, et son adjoint d'alors, M. le docteur Wegmann, sur les salaires payés dans les entreprises industrielles comprises dans le ressort de l'Inspectorat fédéral du 1er arrondissement. Toutefois, nous faisons remarquer spécialement qu'il ne faut pas prendre ces chiffres comme termes de comparaison avec les salaires d'avant-guerre, ni établir un rapprochement avec les différents concernant les chiffres actuels; ils montrent uniquement les changements survenus dans les conditions de salaires durant ces 30 dernières années.

Tableau 4.

	Gain moyen par jour (en francs)		
	1888/91	1918	1921
Chefs d'atelier, patrons, contremaîtres	6.97	12.95	17.96
Ouvriers qualifiés	4.29	10.55	13.11
Ouvriers moins qualifiés	3.71	9.71	12.16
Ouvriers non qualifiés	3.24	8.—	10.44
Ouvrières	1.62	5.38	6.98
Jeunes gens	1.53	5.03	5.88

Si nous prenons les salaires des années 1888/1891 = 100, il en résulte dans les différents groupes l'augmentation relative suivante:

Tableau 5.

	Augmentation relative des 1888/91		
	1888/91	1918	1921
Chefs d'atelier, patrons, contremaîtres	100	186	258
Ouvriers qualifiés	100	246	306
Ouvriers moins qualifiés	100	262	328
Ouvriers non qualifiés	100	247	322
Ouvrières	100	332	431
Jeunes gens	100	329	384

Nous constatons que les salaires des ouvrières ont augmenté dans une proportion très réjouissante, alors qu'auparavant ils étaient extrêmement bas. En général, la tendance tend à un certain nivellement des salaires et par là du coût de l'existence pour les ouvriers des différents groupes; c'est ce que nous voyons dans le tableau suivant.

Si le salaire des ouvriers non qualifiés est égal à 100, nous obtenons les différences suivantes entre la hausse et la baisse:

Tableau 6.

	Gain relatif par jour des ouvriers non qualifiés = 100				
	1888/91	1918	1919	1920	1921
Chefs d'atelier, patrons, contremaîtres	215	162	155	147	172
Ouvriers qualifiés	132	132	130	123	126
Ouvriers moins qualifiés	115	121	123	120	116
Ouvriers non qualifiés	100	100	100	100	100
Ouvrières	50	67	64	65	67
Jeunes gens	47	63	61	60	56

Les salaires des chefs d'atelier, qui étaient en 1888/1891 de 215 % supérieurs à ceux des ouvriers non qualifiés, ne comportent plus que le 172 % de ceux-ci en 1921, donc une différence d'au moins 43 %. Pour les ouvriers qualifiés également, la différence n'est plus que de 6 %. Mais, pendant ce temps, les salaires des ouvrières ont considérablement augmenté, de 50 à 67 pour cent. Quant aux jeunes gens, l'énorme recul de 6,5 % en 1921 (voir tableau III) a tellement influencé, qu'ils sont également redescendus dans ce tableau de 60 à 56 pour cent.

En établissant ces comparaisons, il ne faut évidemment pas oublier qu'au cours des 30 dernières années, la technique a fait d'immenses progrès. Dans maintes professions, le nom seul est resté le même, tandis que

le contenu, le travail et la qualité, a changé du tout au tout.



L'aide aux syndicats d'Allemagne

L'œuvre de secours organisée par la Fédération syndicale internationale pour sauver les syndicats allemands de la ruine* a déjà produit de beaux résultats. Voici les sommes reçues au 12 décembre au secrétariat de la F. S. I. à Amsterdam:

Belgique	10,000 francs belges
Danemark	10,000 couronnes danoises
France	3,230 francs français
Hongrie	1,000,000 couronnes hongroises
Irlande	50 livres sterling
Italie	5,000 liras
Lettonie	8,000 roubles lettoniens
Luxembourg	500 francs luxembourgeois
Suède	50,000 couronnes suédoises
Suisse	10,000 francs suisses
F. S. I.	10,000 florins des Pays-Bas.

D'autres sommes sont attendues. La Fédération syndicale internationale s'est adressée à la Fédération américaine du travail, bien que celle-ci ne lui soit pas affiliée. Elle vient de répondre qu'elle assure une souscription de 100,000 dollars.

Les secrétariats professionnels internationaux font de leur côté également un bel effort en faveur des organisations sœurs d'Allemagne. En voici la liste avec la désignation des montants versés par les pays respectifs:

Chapeliens:

Autriche	13,000,000 cour. autrichiennes
Danemark	50 cour. danoises
France	2,000 francs français
Italie	500 liras
Suisse	600 francs suisses

Charpentiers:

Danemark	2,000 cour. danoises
» (*)	4,000 » »
Tchécoslovaquie	1,000 cour. tchécoslovaq.

Employés:

Danemark	10,000 cour. danoises
Grande-Bretagne	500 livres sterling
Pays-Bas	3,000 florins.
Suède	5,000 cour. suédoises
Tchécoslovaquie	10,000 cour. tchécoslovaq.

Ouvriers de l'alimentation:

Autriche	2,000 francs suisses
Belgique	3,000 »
Danemark	30,000 »
Grande-Bretagne	7,000 »
Norvège	3,000 »
Pays-Bas	11,000 »
Russie	4,000 »
Suède	20,000 »
Suisse	3,000 »
Tchécoslovaquie	17,000 »

Métallurgistes:

Autriche	16,380.— francs suisses
Belgique	13,175.— »
Espagne	74.05 »
Danemark	24,449.88 »

* Voir Revue syndicale n° 12, de décembre 1923.